



Ecole Libre Subventionnée Saint-Géry

rue Parmentier, 5
1430 REBECQ

courriel : saint.gery@belgacom.net

☎ & 📠: 067/63.69.02

PROCEDURE APPLIQUEE PAR L'ECOLE EN CAS D'ACCIDENT

1. Accident bénin :

► Appel des parents

- soit : Les parents viennent chercher l'enfant à l'école.
- soit : Les parents ne peuvent se déplacer ou ne répondent pas aux différents numéros de téléphone formés, l'enfant est emmené (si nécessaire) en taxi à l'hôpital.

2. Accident nécessitant une intervention urgente :

- Evacuation immédiate de l'enfant par ambulance.
- Les parents sont contactés et informés du lieu où a été transporté l'enfant.

Un enfant évacué est toujours accompagné d'un enseignant.



- **La déclaration d'accident** sera envoyée par vos soins à ADESIO
 - **Le certificat médical** doit être remis **rapidement** à l'école
 - **Les factures** :
 1. doivent être payées par les parents
 2. les parents doivent demander le remboursement auprès de leur mutuelle
 3. le décompte des sommes non remboursées par la mutuelle est envoyé par les parents chez ADESIO Rue du Vertbois, 27/011 - 4000 Liège
-